

# Malu Malu, le Sisyphe des élections congolaises

RD CONGO L'abbé, président de la Commission électorale, est décédé aux Etats-Unis

Certes, nul n'est indispensable, mais il est des individus plus nécessaires que d'autres : lorsqu'en octobre 2015 l'abbé Apollinaire Malu Malu fit savoir que, pour des raisons de santé, il se retirerait de la présidence de la Commission électorale indépendante, chacun comprit qu'un vent mauvais risquait de souffler sur le Congo. Car ce petit homme au visage rond, aux yeux pétillants d'intelligence, était reconnu comme le meilleur expert du pays en matière électorale.

Alliant capacité de persuasion et maîtrise du dossier, celui que l'on appelait tout simplement « l'abbé » était, croyait-on, capable de tout et aussi de son contraire : se présenter comme le garant de la légalité tout en réussissant à convaincre les bailleurs et une bonne partie de l'opinion de la réalité des difficultés techniques menant à un report du scrutin. De fait, depuis que l'abbé Malu Malu dut se retirer pour suivre aux États-Unis un traitement médical sans espoir, la CENI s'est trouvée décapitée, cible d'une suspicion généralisée et le climat politique s'est dangereusement durci.

Né le 22 juillet 1961, originaire du territoire de Lubero, au Nord-Kivu, Apollinaire Malu Malu Muholongu était à la fois un prêtre catholique fortement soutenu par son évêque Mgr

Melchisedeck Sikuli Paluku, un activiste de la société civile et un intellectuel de grand format.

Appartenant à l'ethnie des Nande, l'abbé Malu Malu, issu d'une famille modeste, obtiendra en France plusieurs diplômes et doctorats dans le domaine de la science politique, des droits de l'homme, de la philosophie et de la théologie. Il aura aussi été durant trois ans curé de la paroisse de Monestier-le-Clermont, dans le diocèse de Grenoble.

Rentré au pays en 1997, il s'attache au développement de l'Université du Graben, à Butembo, une institution privée qui multipliera les échanges avec plusieurs universités belges, principalement Liège et l'UCL.

En 2003, Joseph Kabila charge l'abbé de relever un défi gigantesque : enrôler les électeurs et organiser les premières véritables élections démocratiques au Congo. Techniques, financiers, les obstacles ne manqueront pas et Malu Malu, simple « curé de province » devra affronter les critiques du cardinal Etsou (originaire de l'Equateur...) comme, plus tard, celles du cardinal Monsengwo...

## Pas froid aux yeux...

A l'issue des élections « historiques » de 2006, on découvre que le petit abbé, en plus de jongler avec les chiffres, n'a pas froid aux yeux : alors que les

partisans de Jean-Pierre Bemba, le candidat vaincu, menacent de bouter le feu à Kinshasa, c'est à bord d'un char de combat que Malu Malu se rend à la télévision nationale pour y proclamer la victoire de Kabila.

Par la suite, appartenant au « premier cercle » autour du président, il se voit chargé de missions délicates : préparer en 2007 la conférence de Goma afin de mettre fin à la guerre du Kivu, diriger un vaste programme de reconstruction de l'Est...

Lors des élections de 2011, Malu Malu ayant été remplacé par un autre proche de Kabila, le pasteur katangais Mulunda Ngoy, ce scrutin sera marqué par les irrégularités et les violences.

Par la suite, retrouvant la présidence de la CENI, Malu Malu fut sommé de redresser la barque, de conjuguer les contraires : gagner du temps au profit de Kabila tout en restaurant la crédibilité de l'exercice électoral, rassurer les bailleurs étrangers et l'opinion nationale tout en faisant le jeu des partisans d'un « glissement » très contesté. Lorsque son collègue et ami Pierre Lumbi, conseiller spécial du chef de l'Etat s'opposa à l'idée d'un éventuel report des élections et fut obligé de démissionner, la tâche de l'abbé Malu Malu ressembla à ce rocher qui finit par écraser Sisyphe... ■

COLETTE BRAECKMAN

## PILLAGE DES RESSOURCES NATURELLES

### L'ONU met en place un code de conduite interne

L'ONU a annoncé mercredi un code de conduite interne pour l'octroi de contrats à des fournisseurs privés en République démocratique du Congo afin de prévenir le blanchiment de revenus liés à l'exploitation illégale des ressources naturelles du pays. En vertu de ce code, la Mission onusienne en RDC, la Monusco, et les 22 agences de l'ONU doivent s'assurer que leurs fournisseurs (immobiliers, services, etc.) « ne soient pas impliqués dans les violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, dans des activités criminelles ou illégales ou encore soutiennent la violence ou les conflits armés », a précisé une porte-parole des Nations unies en RDC. (afp)